

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DOSSIER D'APPROBATION -

Les pièces suivantes, remaniées dans le cadre de la modification simplifiée n°1 du PLU de Cuts, annulent et remplacent les pièces analogues du dossier PLU approuvé le 7 mai 2021 :

- **Pièce 5c : Règlement graphique – Plan de découpage en zones « Bourg » -
Échelle 1/2000^{ème}**

Les autres pièces du dossier PLU approuvé le 7 mai 2021, n'ont fait l'objet d'aucun changement et restent donc en vigueur.